



## General Conference

34th session, Paris 2007  
Draft resolution

## Генеральная конференция

34-я сессия, Париж 2007 г.  
Проект резолюции

# dr

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## Conférence générale

34<sup>e</sup> session, Paris 2007  
Projet de résolution

## المؤتمر العام

الدورة الرابعة والثلاثون، باريس ٢٠٠٧  
مشروعات القرارات

## Conferencia General

34<sup>a</sup> reunión, París 2007  
Proyecto de resolución

## 大会

第三十四届会议，巴黎，2007年  
决议草案

34 C/DR.8\*  
(COM.SHS)  
2 octobre 2007  
Original français

### Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

## Amendement au Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5, 2<sup>e</sup> version)

présenté par **IRAN (République islamique d')**

### Titre II.A - Programmes :

Grand programme :	III	SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES
Résolution :		03000
Priorité sectorielle biennale :	3	Contribuer au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix par la philosophie, les sciences humaines, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination
Alinéas :		(vi) et (vii)
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :		75 000 dollars des États-Unis
Source de financement proposée par l'auteur :		Ressources extrabudgétaires et budget ordinaire, Axes d'action 6 et 7

### Modification proposée :

- (vi) assurer la mise en œuvre des trois volets de la Stratégie de l'UNESCO concernant la philosophie, en mettant l'accent sur la promotion de l'enseignement de la philosophie à tous les niveaux, ainsi que sur la contribution de cette discipline au débat sur les grands problèmes contemporains, s'agissant en particulier du dialogue entre les civilisations et les cultures et de la promotion d'une culture de la paix, dans le cadre des célébrations internationales et nationales de la Journée mondiale de la philosophie, des dialogues philosophiques interrégionaux et des activités du réseau international ; soutenir les activités du Centre international des sciences de l'homme (CISH) de Byblos, centre de catégorie 2, pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée sur la démocratie ; appuyer la recherche pluridisciplinaire sur les origines, les manifestations locales, nationales et internationales et les conséquences de nouvelles

\* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 27 août 2007.

formes de violence ~~sur les principaux problèmes que posent les~~, en coopération avec les réseaux de recherche nationaux et régionaux ;

- (vii) promouvoir la recherche orientée vers les politiques concernant les principaux obstacles et défis à l'instauration de l'état de droit, au respect des droits de l'homme qui ont un rapport direct avec l'action de l'UNESCO ; célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en mettant l'accent sur la contribution de l'UNESCO à sa mise en œuvre ; renforcer l'approche fondée sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO par le développement des capacités ; renforcer les coalitions régionales de villes contre le racisme et la xénophobie et le respect des droits de la personne dans la ville ;

**Note explicative :**

1. Note explicative pour les modifications proposées au paragraphe (vi)

La violence, comme concept et comme phénomène, est un sujet controversé. L'approche de « violence » est pluridisciplinaire et transversale. La violence est protéiforme dans ses origines, dans ses manifestations locales, nationales et internationales et dans ses conséquences. Donc, traiter de la violence comme d'un objet unique et monolithique n'aurait pas de grand sens et n'apporterait pas de nouveau élément de réflexion sur ses formes nouvelles. C'est pourquoi il faudrait appuyer la recherche sur la violence avec la contribution de spécialistes de diverses disciplines. Cette recherche ne doit pas se limiter aux conséquences des nouvelles formes de violences, mais doit comprendre également leurs origines et leurs différentes manifestations.

2. Note explicative pour les modifications proposées au paragraphe (vii)

1. Il y a un rapport étroit entre l'état de droit et le respect des droits de l'homme. En effet, l'instauration de l'état de droit est la condition nécessaire du respect des droits de l'homme, y compris dans les domaines qui concernent l'action de l'UNESCO.
2. L'UNESCO pourrait contribuer d'une manière plus générale à la promotion du concept de « droit à la ville » dans différentes régions du monde et le rôle des villes pour la protection des droits de la personne dans la ville.

Invite le Directeur général :

à la réalisation d'un projet de recherche sur les nouvelles formes de la violence dans la région du Moyen-Orient et de l'Asie centrale ;

à faciliter l'organisation d'une conférence régionale sur « le rapport entre l'état de droit et le respect des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO » ;

à la contribution de l'UNESCO pour le renforcement des liens entre les villes dans la région du Moyen-Orient et de l'Asie centrale pour le respect des droits de la personne dans la ville et la création d'une coalition régionale dans ce domaine.